



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 211 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'en 2012, au Québec, le nombre de noyades s'élevait à 75 personnes;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut jamais y avoir trop de prévention faite au sujet des noyades;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas toute la population qui suit des cours de natation;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'éducation physique permettent d'acquérir progressivement un répertoire de connaissances utiles et nécessaires à l'exercice;

CONSIDÉRANT QU'il existe un programme appelé «Défi Nager pour survivre», provenant de la Société de sauvetage, qui consiste à enseigner trois habiletés principales auxquelles le nageur peut avoir recours en cas de situation d'urgence;

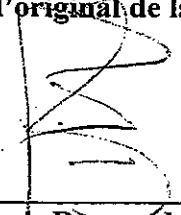
CONSIDÉRANT QUE plusieurs coroners l'ont recommandé;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est offert sur une base volontaire dans d'autres provinces telles que l'Ontario, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse ainsi que la Colombie-Britannique;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons que le «Défi Nager pour survivre» soit adopté par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi qu'ajouté au programme scolaire, dans les écoles primaires.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



François Bonnardel, député de Granby

4 juin 2013

Date de signature de l'extrait